



N° 109 / 2025

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Autorisation de circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.417-10 et R.325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU le courrier en date du 26 août 2025, de M. Bernard PRUDENT, correspondant au comité d'organisation de la course du LION 2025, sollicitant l'autorisation de traverser notre commune avec des véhicules sonorisés,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

Article 1

Madame le Maire de Châtenois-les-Forges autorise la circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

Dimanche 28 septembre 2025

de 8h30 à 13h00

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Châtenois-les-Forges le 01 septembre 2025

Mme le Maire
Marie-Josée BAILLIF